

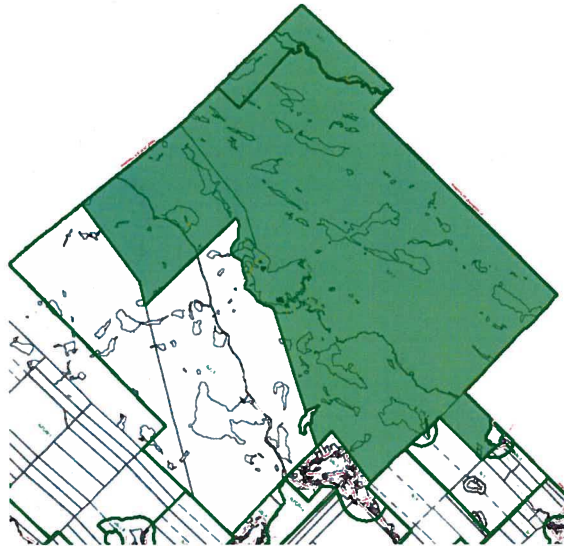
## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉROS 753-20

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros 753-20

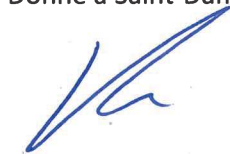
**PRENEZ AVIS** de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 21 juin 2022, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
  - Projet de règlement numéro 753-20 modifiant le règlement zonage numéro 753, tel qu'amendé.  
L'objet de ce règlement vise les dispositions particulières relatives aux campings situés à l'intérieur de la zone RF-1, RF-2 et RF-3.
2. Le projet de règlement 753-20 contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement 753-20 concerne les zones RF-1, RF-2 et RF-3 identifiées sur le plan ci-joint.



4. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 11 octobre, de 18 h à 19 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera le projet de règlement plus haut cité ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement numéro 753-20 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, ce 3 octobre 2022



Hugo Allaire, MAP, Adm. A.  
Directeur général et greffier-trésorier